



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DU
BREDA ET DE LA
COMBE DE
SAVOIE

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

SIBRECSA – 95, avenue de la Gare – 38530 PONTCHARRA – 04.76.97.19.52

SOMMAIRE

I LE SIBRECSA	6
1 – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET POPULATION	6
2 – LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	8
• LES ELUS	9
• LE PERSONNEL	10
3 – COMPETENCES ET INFRASTRUCTURES	10
4 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2018	11
II LA PRÉVENTION	12
1 – LE COMPOSTAGE	12
• COMPOSTAGE INDIVIDUEL	12
• NOMBRE DE COMPOSTEURS MIS A DISPOSITION PAR COMMUNE EN 2018 :	13
• COMPOSTAGE PARTAGE.....	14
• COMPOSTAGE PEDAGOGIQUE EN ECOLE	14
• COMPOSTAGE DE CIMETIERE	14
• DISTRIBUTION DE COMPOST DANS LES COMMUNES	14
• LES ATELIERS COMPOSTAGE	14
2 – LES ANIMATIONS	15
3 – OPERATION GOBELETS ET CARAFES REUTILISABLES	15
4 – STOP PUB	15
5 – ÉCO-EXEMPLARITE	15
III LES ORDURES MÉNAGÈRES	16

1 – LA COLLECTE	16
• LES DECHETS ACCEPTES	16
• LE MODE DE COLLECTE	16
• LE CONTRAT DE COLLECTE.....	16
• LES FREQUENCES DE COLLECTE	17
• LES TONNAGES COLLECTES	18
• LE COUT DE LA COLLECTE	18
2 – LE TRAITEMENT.....	18
• L'USINE D'INCINERATION (UIOM)	18
• LE CONTRAT DE TRAITEMENT.....	20
• LES TONNAGES TRAITES	20
• LE COUT DE TRAITEMENT	21
3 – LA REDEVANCE SPECIALE.....	22
• LES PROFESSIONNELS	22
• LES CAMPINGS ET TERRAINS AFFECTES AUX GENS DU VOYAGE	22
6 – INDICE DE REDUCTION DES DECHETS.....	22

IV LA COLLECTE SÉLECTIVE..... 23

1 – LA COLLECTE	23
• LES DECHETS ACCEPTES	23
• LE MODE DE COLLECTE	24
• LE CONTRAT DE COLLECTE.....	24
• LA FREQUENCE DE COLLECTE.....	24
• LES EQUIPEMENTS	24
• LES TONNAGES COLLECTES	27
• LE COUT DE LA COLLECTE	27
2 – LE TRAITEMENT.....	27
• LE CONTRAT DE TRAITEMENT.....	27
• LE COUT DU TRAITEMENT	28
• LES REFUS DE TRI	28
• LA REPRISE DES MATERIAUX	29

V LES DÉCHÈTERIES	30
1 – LE CONTRAT D’EXPLOITATION	30
• LES DECHETS ACCEPTES	30
• HISTORIQUE	30
• LE CONTRAT	31
2 – LES HORAIRES D’OUVERTURE.....	31
3 – LES TONNAGES.....	32
4 – LE COUT DE L’EXPLOITATION DES DECHETERIES.....	33
VI LES AUTRES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE.....	34
1 – LE RELAIS	34
2 – R DE RECUP’ – RECYCLERIE	35
VII LE FINANCEMENT DES SERVICES DU SYNDICAT	36
1 – LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES EN 2018.....	36
2 – MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	36
• SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	37
.....	37
• SECTION D’INVESTISSEMENT	37
.....	37
3 – COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC.....	38
4 – LE MODE DE FINANCEMENT	38
VIII CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	39
IX GLOSSAIRE ET ANNEXES.....	40

I LE SIBRECSA

1 – Situation géographique et population

Créé en 1966, le SIBRECSA est composé de 2 communautés de communes adhérentes : la **Communauté de Communes Le Grésivaudan** et la **Communauté de Communes Cœur de Savoie**. Il regroupe ainsi 46 communes du sud de la Combe de Savoie, du nord du Grésivaudan, des vallées des Huiles, du Bréda et du Gelon sur les départements de l'Isère et de la Savoie.

En 2018 sa population municipale était de **54 874 habitants** (population INSEE 2018).

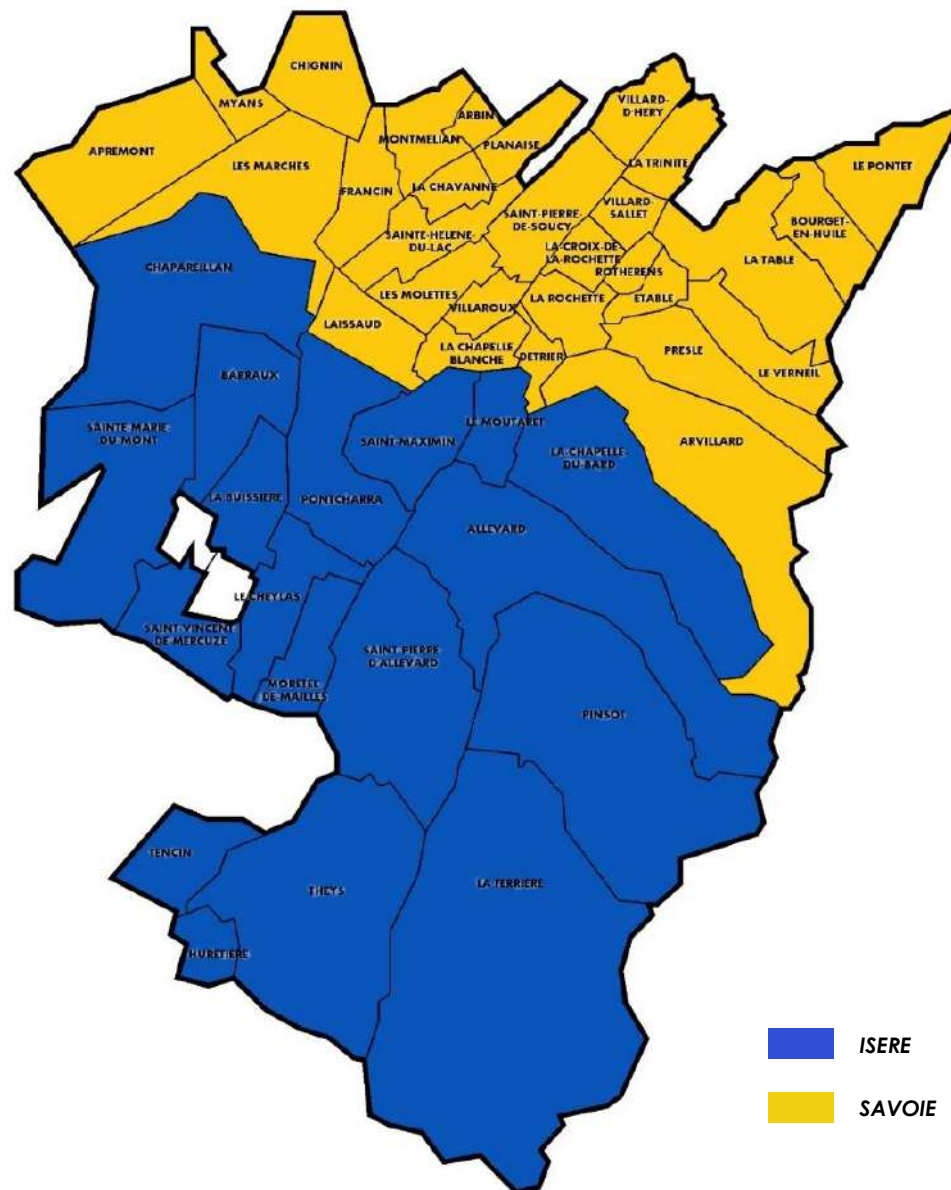


Tableau de la population pour l'ensemble des communes du SIBRECSA

DÉP.	COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	SUPERFICIE km ²	DENSITÉ	RÉSIDENCES PRINCIPALES*	RÉSIDENCES SECONDAIRES*	LOGEMENTS VACANTS*	NOMBRE DE MAISONS*	NOMBRES D'APPARTEMENTS*
ISÈRE	Allevard	4 124	26	159	1774	983	245	1209	1767
	Barraux	1 876	11	171	711	37	51	730	66
	Chapareillan	2 950	30	98	1182	59	105	1096	244
	Crêts en Belledonne	3 419	34	101	1289	59	148	1255	236
	Hurtières	168	3	56	70	2	11	81	2
	La Buissière	672	8	84	265	2	27	270	24
	La Chapelle-du-Bard	554	28	20	217	32	23	253	17
	La Ferrière	231	54	4	104	779	40	337	576
	Le Cheylas	2 612	8	327	983	5	44	755	275
	Le Moutaret	253	5	51	103	17	12	125	7
	Pinsot	178	24	7	87	95	17	177	21
	Pontcharra	7 258	16	454	1507	13	179	744	952
	Sainte-Marie-du-Mont	237	24	10	94	33	9	126	10
	Saint-Maximin	643	10	64	267	18	21	289	16
	Saint-Vincent-de-Mercuze	1 481	8	185	579	34	57	598	70
	Tencin	1 984	7	283	787	25	33	501	344
	Theys	1 943	36	54	785	111	58	858	94
SAVOIE	Apremont	1 017	18	57	183	13	25	213	8
	Arbin	797	2	399	354	11	24	311	77
	Arvillard	846	29	29	347	55	56	408	48
	Bourget-en-Huile	149	7	21	62	63	15	132	6
	Chignin	871	8	109	377	23	30	364	64
	Détrier	422	2	211	158	18	12	162	25
	Étable	388	3	129	148	29	14	185	5
	Francin	925	7	132	367	12	20	308	88
	La Chapelle-Blanche	556	4	139	223	24	5	247	5
	La Chavanne	637	3	212	225	9	12	227	16

DÉP.	COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	SUPERFICIE km ²	DENSITÉ	RÉSIDENCES PRINCIPALES*	RÉSIDENCES SECONDAIRES*	LOGEMENTS VACANTS*	NOMBRE DE MAISONS*	NOMBRES D'APPARTEMENTS*
SAVOIE	La Croix-de-la-Rochette	340	3	113	127	11	22	139	20
	La Rochette	3 694	5	739	1607	39	148	996	789
	La Table	475	15	32	173	116	34	309	10
	La Trinité	342	5	68	137	21	9	157	9
	Laissaud	660	7	94	259	7	32	252	44
	Le Pontet	131	9	15	63	67	9	138	1
	Le Verneil	96	8	12	42	35	7	82	2
	Les Marches	2 559	15	171	989	96	94	951	217
	Les Mollettes	798	5	160	300	7	15	274	48
	Montmélian	4 112	6	685	1807	28	127	336	1563
	Myans	1 200	4	300	489	28	28	472	69
	Planaise	520	4	130	206	2	25	180	53
	Presle	419	12	35	187	92	9	278	10
	Rotherens	367	2	184	127	7	6	125	15
	Sainte-Hélène-du-Lac	767	7	110	296	30	7	316	17
	Saint-Pierre-de-Soucy	434	9	48	176	39	10	221	4
	Villard-d'Héry	264	5	53	101	7	5	110	3
	Villard-Sallet	289	3	96	119	6	20	130	15
	Villaroux	216	3	72	83	8	4	93	2
Total 2018		54 874	542	101	20409	3196	1882	17381	7933
Total 2017		54 653	542	101	22164	3166	1978	18517	8631
Évolution 2017 - 2018		0.40%	0,00%	0,00%	-7.92%	0.95%	-4.85%	-6.13%	-8.09%

*Données INSEE 2015

2 – Le fonctionnement du syndicat

Le SIBRECSA est un **syndicat mixte fermé**. Il est géré par un comité syndical composé de **60 membres** désignés par les conseils communautaires des communautés de communes adhérentes, à raison d'un délégué par commune de moins de 1 000 habitants, et de deux par commune de plus de 1 000 habitants. Les statuts du syndicat ne prévoient pas de délégués suppléants.

- **Les élus**

Le comité syndical a élu le 28 mai 2014 son président et ses vice-présidents, ainsi que les 9 autres membres que comporte le bureau.

Président du SIBRECSA - **M. Christophe BORG** (maire de Pontcharra).

Vice-Présidents - **M. Bernard ROSSIGNOL** (élu de Myans) et **M. Alain SIBUÉ** (maire de Détrier)

Le bureau - 3 membres pour l'Isère : M. Michel BELIN-CROYAT (maire de La Chapelle du Bard), M. Yannick BOUCHET BERT PEILLARD (maire d'Hurtières) et M. Stéphane VAUSSENAT (maire de Pinsot) ; 3 membres pour la Savoie : M. Yves MANDRAY (élu d'Étable), M. Jean-François MOLLARD (élus de Les Marches) et Mme Béatrice SANTAIS (maire de Montmélian) ; 3 membres supplémentaires : M. Ludovic LAMBERT (élu de La Croix de la Rochette), Mme Régine MILLET (maire de Theys) et M. François PEILLEX (élu de La Rochette)

Communauté de Communes

Communes et délégués

Le Grésivaudan



Allevard : Mme Martine KHOLY - **Barraux** : M. Christophe ENGRAND - **Chapareillan** : Mme Martine VENTURINI-COCHET et M. Vincenzo SANZONE - **Crêts-en-Belledonne** : M. Michel CROUTEIX et M. Jean-Louis MARET - **Hurtières** : M. Yannick BOUCHET BERT PEILLARD - **La Buissière** : M. André MAITRE - **La Chapelle-du-Bard** : M. Michel BELLIN-CROYAT - **La Férière** : M. Gérard COHARD - **Le Cheylas** : Mme Sophie HUYGUE et M. Roger COHARD - **Le Moutaret** : M. Alain GUILLUY - **Pinsot** : M. Stéphane VAUSSENAT - **Pontcharra** : M. Christophe BORG, M. Eric PORTSCH et Mme Cécile ROBIN - **Sainte-Marie-du-Mont** : M. Robert MONNET - **Saint-Maximin** : M. Jacques VIRET - **Saint-Vincent-de-Mercuze** : M. Philippe BAUDAIN et M. Gérard BURDET - **Tencin** : M. François STEFANI - **Theys** : Mme Régine MILLET et M. Bruno CARAGUEL
Délégués de communes non adhérentes - Les Adrets : M. Jean PICCHIONI – Saint Jean Le Vieux : M. Franck REBUFFET GIRAUD – Revel : Mme Coralie BOURDELAIN

Cœur de Savoie

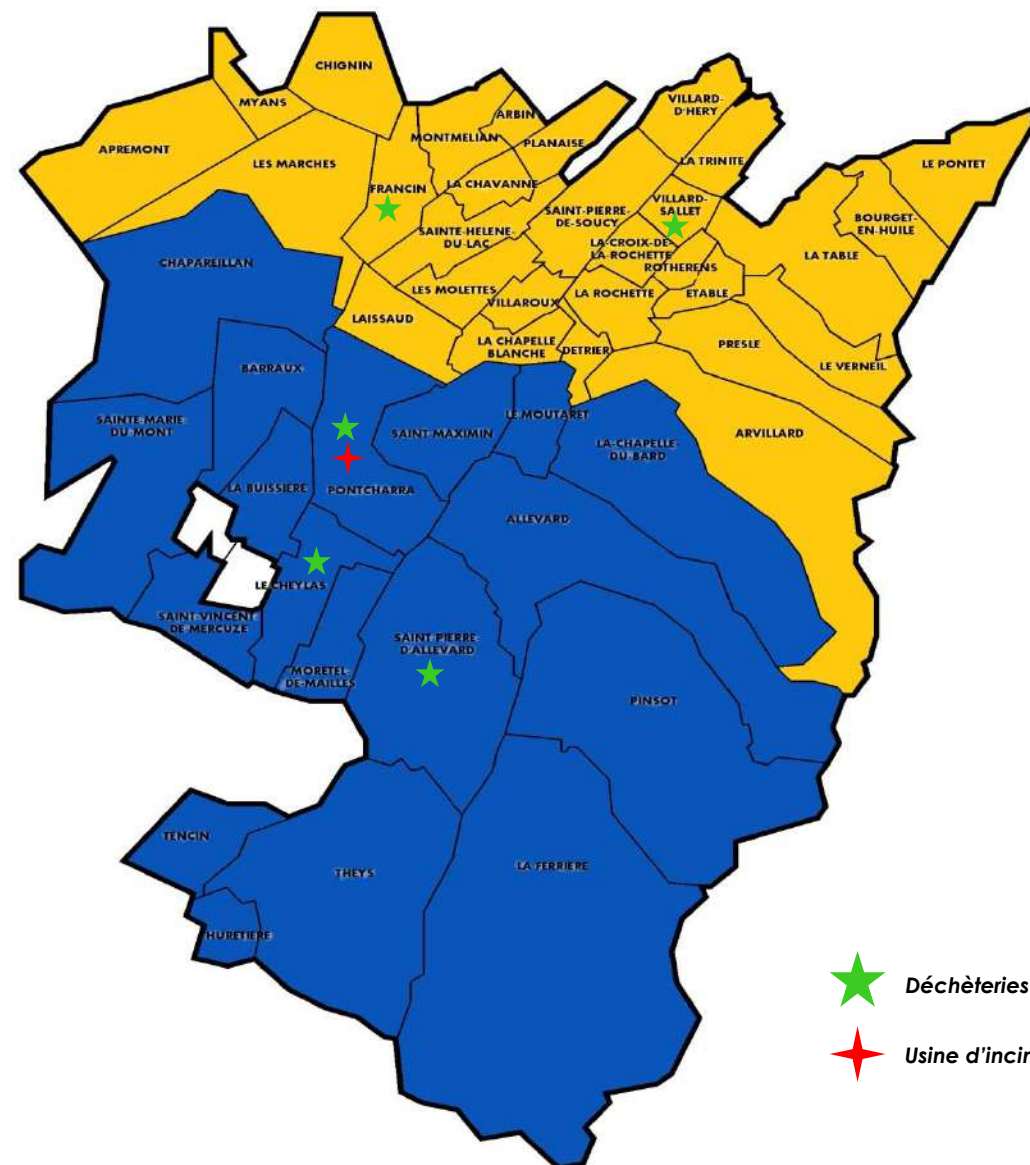


Apremont : Mme Charlotte TESSANNE - **Arbin** : M. Carlo APPRATTI - **Arvillard** : M. Alain MERRANT - **Bourget-en-huile** : M. Hervé SCHWARTZMANN - **Chignin** : M. Michel RAVIER – **Détrier** : M. Alain SIBUE - **Étable** : M. Yves MANDRAY - **Francin** : M. Pascal PAGET - **La Chapelle Blanche** : M. Patrick CHAUTEMPS - **La Chavanne** : M. Richard DESCHAMP BERGER - **La-Croix-de-la-Rochette** : M. Ludovic LAMBERT - **La Rochette** : M. Jean-Philippe MENEHIN et M. François PEILLEX - **La Table** : Mme Michèle ROYBON - **La Trinité** : M. Pierre-Louis SAEZ - **Laissaud** : M. Pascal EXERTIER - **Le Pontet** : M. Yann BERGER - **Le Verneil** : M. Jean-François HALLOSSERIE - **Les Marches** : M. Serge JOLY et M. Jean-François MOLLARD - **Les Molettes** : Mme. Rejane SEAUUVY - **Montmélian** : Mme Magali GRANGEAT et Mme Béatrice SANTAIS - **Myans** : Jean-Pierre GUILLAUD et M. Bernard ROSSIGNOL - **Planaise** : M. Hubert RAFFOUX - **Presle** : M. Jean-Claude CADOUX - **Rotherens** : M. Michel SYMANZIK - **Sainte-Hélène-du-Lac** : M. Daniel BERTHET - **Saint-Pierre-de-Soucy** : M. Serge GRANIER - **Villard-d'Héry** : M. Luc BAHUREL - **Villard-Sallet** : M. Pierre COMTE - **Villaroux** : M. Gilles RAFFIN

Au cours de l'année, plusieurs changements de délégués ont eu lieu : Mme Jessica CAILLET a été remplacée par M. Alain MERRANT ; M. Jacques VIRET a été remplacé par M. Francis GIMBERT, président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (en attendant la désignation d'un nouveau délégué) ; M. Walter ROSSI a été remplacé par Mme Coralie BOURDELAIN ; Mme Dominique Jacquemet a été remplacée par Mme Cécile ROBIN.

- **Le personnel**

5 agents travaillent au SIBRECSA dont 1 poste en CDD.



3 – Compétences et infrastructures

Le SIBRECSA a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire :

Les déchets ménagers : collecte, traitement et valorisation

La collecte sélective : collecte, tri et valorisation

La gestion des **5 déchèteries** sur le territoire

La gestion de l'Usine d'incinération

Déchets pris en compte par le service :

	Ordures ménagères	Emballages	Papiers	Verre	Cartons	Déchets verts	Encombrants	Métaux	Gravats	Bois	Plâtre	Polystyrène	PVC	D.E.E.E*	Déchets chimiques	Pneus	Huiles aliment.	Huiles de vidange	Batteries	Piles
Collecte en porte à porte	+																			
Apport volontaire (point recyclage)		+	+	+																
Apport en déchèterie					+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+

*Déchets d'équipements électriques et électroniques

Les bureaux du SIBRECSA, dont le syndicat est propriétaire se situent au 441, avenue Jean-François Champollion – 38530 PONTCHARRA. Le syndicat est également propriétaire de 2 véhicules.

11

4 – Les événements marquants de 2018

- Le SIBRECSA est lauréat de l'Appel à projet CITEO pour l'extension des consignes de tri : démarrage du projet en octobre 2018, nouvelles consignes applicables à partir du 1^{er} janvier 2019
- Mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèterie : création d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie et choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Lancement de la collecte des huiles alimentaires en déchèteries : installation de 5 baraques à huile (une par déchèterie) et distribution de seaux de pré-collecte pour les particuliers.
- Réalisation d'un plan de formation sur le compostage de proximité soutenu par le Département de l'Isère : 5 sessions de formation « guide composteur pour les habitants, 2 sessions « déchets verts municipaux » pour les communes.
- Contractualisation avec Eco-mobilier pour la collecte des meubles usagés, identification des déchèteries pouvant accueillir des bennes dédiées.

II LA PRÉVENTION

1 – Le compostage

- **Compostage individuel**

Depuis 2003, le SIBRECSA promeut le compostage individuel en proposant des **composteurs en bois ou en plastique (15€ pour les 400 litres et 20 € pour les 600 litres)**. Un bioseau est offert pour chaque achat d'un composteur. Les **bioseaux** sont également vendus à l'unité pour un montant de **3.50 €**

Pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2019, le marché public pour la fourniture de composteurs et de bioseaux est attribué aux entreprises suivantes :

Emeraude ID – composteur en bois de 400 litres pour l'individuel (48.18 € TTC) ou de 600 litres pour le collectif (67.50 € TTC)

Quadria – composteur en plastique de 450 litres pour l'individuel (41.08 € TTC) et le bioseau de 7 litres (2.34 € TTC)

En 2018, le syndicat a acheté 266 composteurs individuels en bois, 76 composteurs en plastique et 800 bioseaux.

Pour des raisons comptables et de responsabilisation, la fourniture des composteurs passe par une convention de mise à disposition entre les habitants et le SIBRECSA.

⇒ **196 composteurs en bois 400 litres, 1 composteur en bois 600 litres et 48 composteurs en plastique** ont été mis à disposition en 2018, soit un total de **245 foyers équipés**.

Fin 2018, **3 981 foyers** sont équipés de composteurs du SIBRECSA, soit 20.92 % des maisons individuelles. Il faut prendre en compte le fait que près d'1/10 des composteurs mis à disposition sont des renouvellements (achat depuis plus de cinq ans) et que près de 20% des foyers compostaient avant de récupérer un composteur au SIBRECSA.

Selon la campagne de caractérisation des ordures ménagères de l'ADEME de 2007, 27 % des ordures ménagères des français peuvent être compostées. Le dernier MODECOM du SIBRECSA, effectué en janvier 2017, montre que la part des putrescibles sur le territoire est de 25.93 %.

C'est sur cette base que nous estimons ci-après, les tonnages compostés grâce aux opérations de promotion du compostage du SIBRECSA. Les tonnages « compostés » sont différents des tonnages « détournés » car une part des foyers qui se sont équipés en composteur du SIBRECSA compostaient déjà en tas. Pour calculer les tonnages « détournés », le SIBRECSA devrait faire une enquête détaillée sur la pratique du compostage sur son territoire.

245 nouveaux foyers, soit près de 45.6 tonnes de déchets compostés au total (théorique composté grâce aux composteurs distribués par le SIBRECSA en 2018).

Les tonnages cumulés théoriques détournés de l'incinération depuis le début de l'opération compostage en 2003 : **866.02 tonnes**

• Nombre de composteurs mis à disposition par commune en 2018 :

COMMUNES	Composteurs BOIS 400 litres	Composteurs BOIS 600 litres	Composteurs PLASTIQUE	TOTAL
ALLEVARD	17		2	19
APREMONT			2	2
ARBIN	3		1	4
ARVILLARD	3		3	6
BARRAUX	12		4	16
CHAPAREILLAN	13		2	15
CHIGNIN	1			1
CRÊTS EN BELLEDONNE	11		5	16
DETRIER	2			2
ETABLE	3			3
FRANCIN	4			4
HURTIERES	1		2	3
LA BUISSIÈRE	2		1	3
LA CHAPELLE BLANCHE			1	1
LA CHAPELLE DU BARD	3		2	5
LA CHAVANNE	4		1	5
LA CROIX DE LA ROCHETTE	1			1
LA FERRIERE	4			4
LA ROCHETTE	7		4	11
LA TABLE			1	1
LA TRINITE	1		1	2
LAISSAUD	5			5
LE BOURGET EN HUILE	1			1
LE CHEYLAS	6		2	8
LE MOUTARET	4			4
LES MARCHES	12		2	14
LES MOLLETES	1			1
MONTMELIAN	5			5
MYANS	5		1	6

COMMUNES	Composteurs BOIS 400 litres	Composteurs BOIS 600 litres	Composteurs PLASTIQUE	TOTAL
PINSOT	1			1
PLANAISE	4			4
PONTCHARRA	19		7	26
PRESLE	3			3
ROTHERENS	4	1		5
SAINT MAXIMIN	4		1	5
SAINT PIERRE DE SOUCY	1			1
SAINT VINCENT DE MERCUZE	5			5
SAINTE HELENE DU LAC	6		1	7
SAINTE MARIE DU MONT	1			1
TENCIN	5		1	6
THEYS	8		1	9
VILLARD D'HERY	1			1
VILLARD SALLET			1	1
VILLAROUX	1			1
AUTRES	1			1
TOTAL	196	1	48	245

Département	Composteurs BOIS	Composteurs COLLECTIF	Composteurs PLASTIQUE	TOTAL
ISERE	117		30	147
SAVOIE	79	1	18	98
TOTAL	196	1	48	245

Vente	Composteurs BOIS	Composteurs COLLECTIF	Composteurs PLASTIQUE	TOTAL
ACHAT	196	1	47	244
GRATUIT (école d'Arvillard)			1	1
TOTAL	196	1	48	245

- **Compostage partagé**

Compostage en pied d'immeuble

5 sites : Arbin, La Rochette, Montmélian (2) et Pontcharra

Compostage de cantine

4 sites : Allevard (collège), La Rochette (collège) et Theys (IME et cantine écoles primaires)

Compostage de quartier au SIBRECSA

Compostage divers

Camping à Sainte-Hélène du lac

CCAS de La Rochette

- **Compostage pédagogique en école**

A ce jour, **18 écoles** (maternelles et élémentaires) ont installé un composteur au sein de leur établissement. Le SIBRECSA propose une animation lors de sa mise en place et offre le composteur et un bioseau.

4 écoles ont également bénéficié d'un lombricomposteur lors de leur mise à disposition en 2012/2013.

Ce sont 8 classes qui ont été sensibilisées au compostage en 2018, soit 191 élèves. Ces animations concernent le compostage pour les jardins pédagogiques, le compostage de déchets crus des goûters ou le prêt d'un lombricomposteur pour une période donnée.

14

- **Compostage de cimetière**

En 2017, deux sites de compostage de cimetière ont été installés.

Un sur la commune de Les Marches.

Un sur la commune de Saint-Pierre de Soucy.

Des affiches spécialement conçues pour le compostage de cimetière sont données aux communes.

Sur les deux sites, environ 300 kg de déchets verts ont pu être détournés en 2017 (une partie, seulement depuis l'automne).

En 2018 il n'y a pas eu de nouveaux sites de compostage de cimetière installés.

- **Distribution de compost dans les communes**

Depuis 2012, le SIBRECSA propose à ses communes d'obtenir du **compost industriel gratuit** à disposition des habitants. En 2018, 37 communes ont répondu favorablement au projet, ce sont 70 bennes qui ont été distribuées pour un coût de 3 059€.

- **Les ateliers compostage**

En 2018, le SIBRECSA a organisé des formations pour guides composteurs. Au total une vingtaine de personnes sont donc devenues guides composteurs.

Ces personnes sont des relais sur le territoire et permettent de diffuser les bonnes pratiques du compostage.

2 – Les animations

Les animations scolaires se déroulent en deux temps :

- 1/2 journée sur le tri et la prévention des déchets, commune à toutes les classes, mais adaptée suivant le niveau ;
- 1/2 journée au choix de l'enseignant. Concernant la thématique prévention, ils peuvent choisir : la réduction des déchets à la source, le compostage ou le lombricompostage, l'atelier "Déchets Équipement Électrique et Électronique", la fabrication de papier recyclé. Des visites sont également organisées pour les élèves à partir du CE2 à la plateforme de compostage de Francin ou au centre de tri de La Tronche.

Les animateurs du SIBRECSA peuvent également intervenir auprès des élèves en dehors des cours lors d'événements précis.

L'ensemble des animations réalisées sur l'année est présenté en annexe. En 2018, plus de 3 000 habitants du SIBRECSA ont bénéficié d'animations, enfants et adultes confondus.

Annexe 3 : Plan de communication 2018

3 – Opération gobelets et carafes réutilisables

Par délibération du 27 juin 2014, le syndicat a reconduit l'opération « gobelets réutilisables » et a élargi la gamme avec des carafes réutilisables. Les communes, associations, habitants, etc. ont la possibilité d'acquérir ces gobelets (0.30 € TTC le gobelet de 20 cl ou 30 cl) et ces carafes (2 € TTC) à prix coutant.

2 576 gobelets et 23 carafes ont été vendus en 2018. Depuis 2014, ce sont 18 222 gobelets et 385 carafes qui ont été vendus.

Rappel : en 2010, à l'occasion des 10 ans de la collecte sélective, le SIBRECSA a offert à chaque commune des gobelets. Lors de nombreuses actions locales, les communes peuvent ainsi les prêter en faveur de la réduction des déchets.

4 – Stop pub

Le syndicat met à disposition des autocollants « STOP PUB », destinés à être collés sur les boîtes aux lettres. Ils permettent une réduction de 20 à 40 kg de COUNA (courriers non adressés) par foyer et par an. Ils sont distribués lors de manifestations ou d'animations et aux communes du SIBRECSA pour que les habitants puissent les obtenir plus facilement.

Environ **1 500 stops pub** ont été distribués (renouvellement pour 1 personne sur 2) pour un tonnage de déchets évités d'approximativement 30 tonnes.

5 – Eco-exemplarité

Les agents du SIBRECSA trient systématiquement tous les déchets générés par le service : papiers, cartouches d'encre, cartons, palettes et films plastique, emballages et verre, et utilisent un lombricomposteur pour les déchets compostables (dosettes de café, déchets alimentaires...).

Le service a mis en place des gestes en faveur de la réduction des déchets, comme une consommation réduite de papier (impression que si nécessaire, impression resto-verso et en noir et blanc, utilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon), et l'utilisation d'une police moins consommatrice

d'encre. Au niveau des achats, le service utilise du papier 100% recyclé et éco labellisé, les goodies distribués sont des stylos et crayons en plastique recyclé.

Pour les prestations d'impression, l'utilisation d'encre végétale et de papier recyclé est privilégiée.

III LES ORDURES MÉNAGÈRES

1 – La collecte

- **Les déchets acceptés**



Annexe 1 : Règlement de collecte

- **Le mode de collecte**

Le SIBRECSA assure la collecte des déchets qui s'effectue soit en porte à porte, soit en points de regroupement. Le syndicat privilégie la mise en place de conteneurs collectifs pour les ensembles immobiliers, pour les hameaux ou les lotissements.

En revanche, une communication suivie auprès des habitants est nécessaire pour que ne se constituent pas des « mini-déchèteries » sur les points de regroupement.

Les ordures ménagères sont ensuite amenées directement à l'usine d'incinération de Pontcharra.

La mise en place de conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE) se développe notamment pour les nouveaux ensembles immobiliers de plus de 30 logements. Le matériel est dans ce cas-là à la charge du promoteur. En 2018, il y avait **51 conteneurs enterrés ou semi-enterrés** pour les ordures ménagères sur le territoire du SIBRECSA.

- **Le contrat de collecte**

Le syndicat a confié la collecte des ordures ménagères à la société SIBUET, située Z.A 73390 Chamoux sur Gelon, par un marché de service qui couvre le territoire syndical et la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Le syndicat a limité le nombre de collectes hebdomadaires à 2 pour les communes urbaines, et à 1 pour les autres communes afin d'optimiser le service de collecte tout en protégeant l'environnement en réduisant les transports et donc des émissions de CO2. Le contrat porte sur un service à assurer sur le territoire du syndicat comme prévu dans le règlement de collecte.

• Les fréquences de collecte

Dép.	Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Isère	Allevard-les-Bains - hameaux			x		
	Allevard-les-Bains - Le Collet	x ¹				x
	Allevard-les-Bains - ville	x		x		x
	Barraux				x	
	La Buisnière				x	
	Chapareillan	x				
	La Chapelle du Bard			x		
	Le Cheylas - hameaux		x			
	Le Cheylas - ville		x			x
	La Ferrière	x			x ³	
	La Ferrière - le Pleynet	x			x ⁴	
	Hurtières		x			
	Crêts-en-Belledonne : Morêtél de Mailles		x			
	Le Moutaret	x				
	Pinsot	x			x ⁵	
	Pontcharra		x			x
	Saint-Maximin					x
	Crêts-en-Belledonne : St-Pierre d'Allevard - hameaux			x		
	Crêts-en-Belledonne : St-Pierre d'Allevard - ville			x		x
	Saint-Vincent-de-Mercuze	x				x ⁶
Sainte-Marie-du-Mont	x					
Tencin			x			
Theys			x			

Dép.	Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Savoie	Apremont			x		
	Arbin	x	x ²			
	Arvillard			x		
	Bourget en Huile			x		
	La Chapelle Blanche				x	
	La Chavanne	x				
	Chignin					x
	La Croix de la Rochette			x		
	Détrier	x				
	Étable			x		
	Francin	x				
	Laissaud					x
	Les Marches			x		
	Les Mollettes					x
	Montmélian			x		x
	Myans			x		
	Planaise	x				
	Le Pontet			x		
	Presle			x		
	La Rochette	x				x
	Rotherens			x		
	Saint Pierre de Soucy					x
	Sainte-Hélène-du-Lac	x				
	La Table			x		
	La Trinité			x		
	Le Verneil			x		
	Villard d'Héry					x
	Villard-Sallet			x		
Villaroux					x	

x¹ : du 15/12 au 31/03
x² : zone industrielle

x³ et x⁵ : RD525 pendant les vacances scolaires
x⁴ : 15/12 au 15/04 x⁶ : juillet et août

- **Les tonnages collectés**

	Tonnage - Porte à Porte	Tonnage CSE ou CE	Tonnage TOTAL	Tonnage par habitant
2017	13 502,14 t	469,64 t	13 971,78 t	255,65 kg/hab/an
2018	12 472,88 t	553,54 t	13025,52 t	237,37 kg/hab/an
Évolution 2017/2018	-7.62%	+17.67%	-6.77%	-7.15%

*Dont 850.96 t d'ordures ménagères des professionnels

Les moyennes régionale et nationale sont respectivement de 243 kg/hab./an et de 269 kg/hab./an (source SINOE données 2015 connues).

- **Le coût de la collecte**

Mode de collecte	CSE ou CE		Porte à Porte		TOTAL		Évolution 2017/2018
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Année	2017	2018	2017	2018	2017	2018	-
Tonnages	469.64 t	553.54 t	13502.14 t	12472.88 t	13971.78 t	13025.52 t	-6.77%
Coûts HT	40 858.68 €	48 909.77 €	959 369.04 €	974 862.84 €	1 000 227.72 €	1 023 772.61 €	+2.35%
Coût HT à la tonne collectée*	87.00€/t	88.36 €/t	71.05 €/t	78.16 €/t	71.59 €/t	78.60 €/t	+9.79%
Coûts HT/habitant*	0.75€	0.89 €	17.55 €	17.77 €	18.30 €	18.66 €	+1.97%

*données financières prises sur l'année civile

2 – Le traitement

- **L'usine d'incinération (UIOM)**

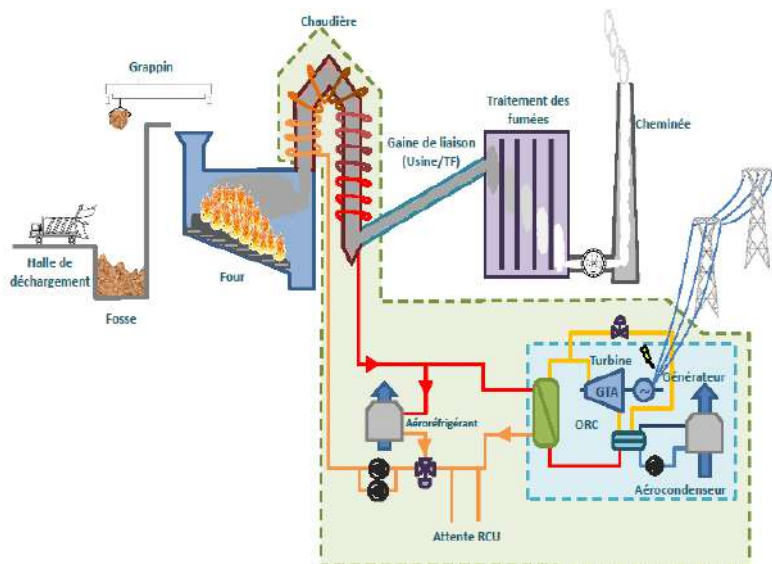
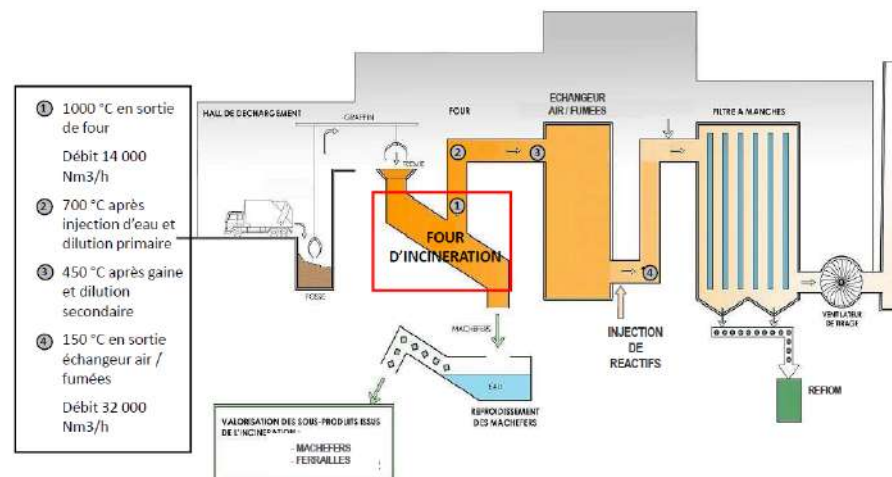
Le SIBRECSA a fait construire en 1976 une usine d'incinération à Pontcharra située à l'extrémité sud de la zone industrielle de pré brun, 1293, avenue Jean-François Champollion. Dotée d'un four à grilles d'une capacité de 3 t/h, l'usine a été mise en service en février 1977.

La séparation des cendres volantes des mâchefers a été réalisée en 1996. Le traitement des fumées et des dioxines, un hall de déchargement en dépression et l'aire de maturation des mâchefers ont été construits en 2001. L'installation d'un brûleur de « montée » en température, avec la cuve à fuel et son bac de rétention, le creusage d'un bassin de récupération des eaux d'incendie, l'adaptation des réseaux de canalisation et la pose d'un portail de détection de la radioactivité ont été effectués en 2005. Les investissements de 2001 et de 2005 totalisent 5 980 745,27 euros. Le département de la Savoie a

octroyé une subvention de 161 214,84 € qui a été versée en annuités de 16 121,48 € pendant 10 ans. L'ADEME a versé une aide de 196 796 €. Le reste a été emprunté ou autofinancé.

Le traitement des fumées a été mis en place dès 2003, et inauguré les 23 et 24 avril 2004. Il a anticipé l'application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 qui fixait l'échéance de conformité au 28 décembre 2005 concernant le traitement des dioxines et furanes. Un système de mesures des dioxines et des furanes en semi-continu est installé en 2013, par anticipation de l'échéance de juillet 2014.

Le projet de valorisation de l'énergie perdue issue des fumées d'incinération, sur la base d'un système ORC (Organic Rankine Cycle), a vu le jour après une étude débutée en 2011. L'objectif est triple : valoriser la chaleur perdue issue des fumées de l'incinération dans une optique environnementale et de pérennisation de l'outil de traitement des ordures ménagères maîtrisé par le SIBRECSA, cela sans engager de surcoût à la tonne. La production d'électricité attendue est de 4 200 MWh / an, soit l'équivalent de la consommation d'énergie annuelle de 1500 foyers. Le coût de cette installation s'élève à 3 100 000 € et est financé à 93.3% par le SIBRECSA et à 6.7% (200 000 €) par le Conseil Régional via le programme Pilote 2012.



Le site peut traiter **19 000 t de déchets par an**. La combustion s'effectue à 950 °C environ.

L'usine a produit en 2018 :

- des produits solides valorisables : 3428.51 t de mâchefers et 166 t de ferrailles
- des cendres volantes (REFIOM) : 396 t
- des gaz, refroidis à 150 °C et traités
- de l'électricité : 2 903.74 MWh (509.22 MWh autoconsommée et l'autre partie est vendue)

Les mâchefers ont été enlevés et valorisés par la société Lély Environnement, le coût des enlèvements s'élève à 171 768.37 € HT. Les ferrailles issues des mâchefers sont recyclées par PREFERNORD - site de Fretin (59273).

Les REFIOM sont gérés par l'exploitant de l'usine, ils sont évacués en centre de stockage de classe 1 à Vaivre chez Sita FD Environnement. L'acceptation préalable de ces déchets sur ce site est validée par une analyse annuelle. Les rejets gazeux font l'objet d'un contrôle

permanent et de mesures ponctuelles. L'impact sur le milieu environnant est également vérifié annuellement par le SIBRECSA. Des analyses sur les sols, les lichens ont été réalisées en 2018 par G Environnement pour un coût de 3 712.40 € HT.

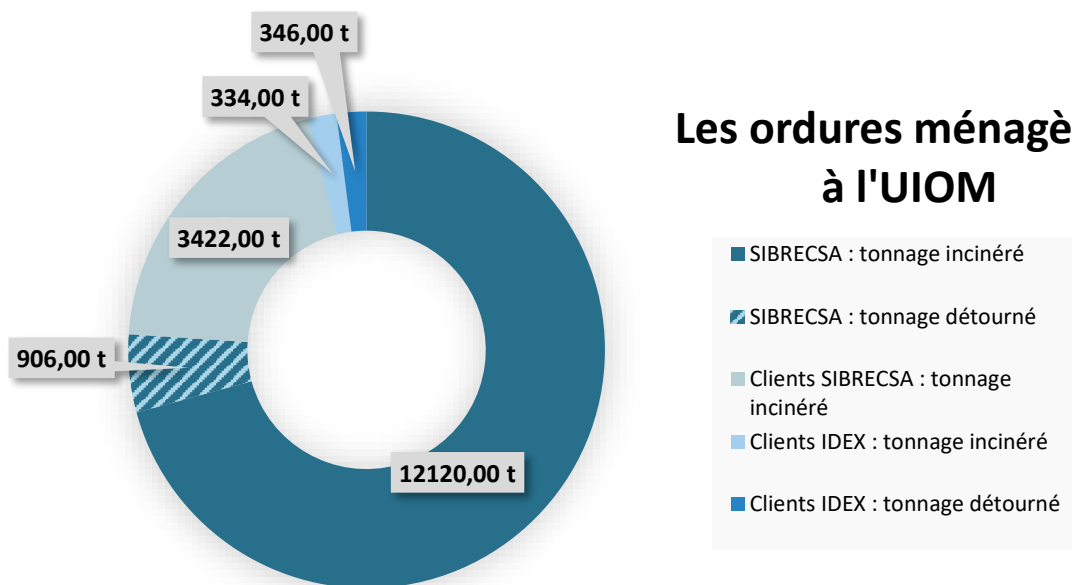
La Commission de suivi de site (CSS) : le SIBRECSA y est représenté par 4 membres titulaires (dont un représentant de la société d'exploitation de l'usine d'incinération) : M. Ludovic LAMBERT, M. Stéphane VAUSSENAT, M. Michel BELLIN-CROYAT et M. Jean-Jacques GRUET (Idex Environnement); de 4 membres suppléants (dont un représentant de la société d'exploitation) : M. Jean-Philippe MENEGHIN, M. Alain SIBUÉ, M. Bernard ROSSIGNOL et M. Yan CHARBONNEL (Idex Environnement). Cette commission de suivi qui est constituée et réunie par la préfecture, a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine.

- **Le contrat de traitement**

Le syndicat a confié l'exploitation de l'usine d'incinération à la société IDEX Environnement (8 bis, rue Escudier 92513 Boulogne Billancourt cedex) par un marché de service qui court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2024.

L'usine incinère les ordures ménagères (OM) collectées sur le territoire du syndicat ainsi que celles provenant de divers clients. Les capacités résiduelles peuvent être commercialisées par l'exploitant.

- **Les tonnages traités**



Des détournements ont eu lieu durant l'année lors des arrêts du four (pour maintenance, travaux, panne...). Les déchets ont été pris en charge par l'exploitant de l'usine qui les envoie sur d'autres sites de traitement. En 2018, **1252 tonnes** de déchets ont été ainsi détournées sur l'ensemble des ordures ménagères traitées par l'UIOM, dont 906 tonnes pour le SIBRECSA (sur les sites d'Athador ou Chatuzange).

• **Le coût de traitement**

Année	Coût du traitement (exploitant)*	TGAP**	Consommation électrique de l'ORC	Enlèvement des mâchefers	Analyses environnementales	TOTAL DÉPENSES
2017	1 592 888.21 €	185 352 €	-	184 000 €	3 712.40 €	1 965 952.61 €
2018	1 610 262.55 €	189 096 €	4 238.18 €	171 768.37 €	3 712,40 €	1 979 077.50 €
Évolution 2017/2018	+1.09%	+2.02%	-	-6.65%	-	+0.67%

*données financières prises sur l'année civile

** TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Tous les coûts sont en HT

Les recettes :

Année	Recettes clients	Recettes redevance spéciale*	Reprise des aciers de mâchefers	Recettes électriques	Remboursements TGAP exploitant	TOTAL RECETTES
2017	343 774.21 €	131 195.87 €	10 313.89 €	156 153.88 €	3 753.60 €	645 191.45 €
2018	417 062.38	133 253.38 €	6 093.07 €	155 722.54 €	4 023.09	716 154.46
Évolution 2017/2018	+ 21.32%	+ 1.57%	-40.92%	-0.28%	+ 7.18%	+ 11.00%

Données financières prises sur l'année civile

*professionnels + camping + aires des gens du voyage

Tous les coûts sont en HT

Le prix de revient du traitement :

Année	Dépenses - Recettes	Nombre d'habitants	Coût € HT par habitant	Tonnes traitées*	Coût € HT par tonne traitée
2017	1 320 761.16 €	54 653	24.17 €	16 720.20 †	78.99 €
2018	1 262 923.04 €	54 874	23.01 €	16 448 †	76.78 €
Évolution 2017/2018	-4.38%	+0.40%	-4.78%	-1.63%	-2.80%

*OM SIBRECSA + clients / Tous les coûts sont en HT

3 – La redevance spéciale

- **Les professionnels**

Selon la loi du 15 juillet 1975, les maires - donc le SIBRECSA auquel les communes ont transféré leur compétence, sont compétents pour traiter les déchets produits par les ménages. Les autres déchets, produits à titre professionnel : agriculture, commerce, industrie, activités tertiaires, sont pour leur traitement de la compétence de ceux qui les produisent (même si les déchets sont de nature ménagère).

Dans le but de rendre service à ces producteurs de déchets à titre professionnel, le SIBRECSA propose la collecte et l'incinération moyennant une redevance spéciale (instaurée par la délibération du 12 décembre 1997), dans le cadre d'un contrat bipartite = producteur et syndicat.

Le prix de la tonne incinérée est de 186 € (dont 12.02€ de TGAP).

Pour l'année 2018, les tonnages incinérés s'élèvent à **705.21**. Les recettes pour 2018 s'élèvent à **124 641.03 €**.

- **Les campings et terrains affectés aux gens du voyage**

La redevance a été instituée en même temps que la redevance spéciale et s'applique aux terrains de camping selon leur nombre d'emplacements. En 2018, la redevance est de 15.47 € par emplacement, ou de 12.38 € par emplacement si la pratique du compostage est mise en place. Cette redevance est appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage depuis le 1^{er} janvier 2010 (délibération du 11 décembre 2009).

Recettes 2018 :

Terrains de campings : 633 emplacements au total soit une recette de **8 349.36 €**.

Aires des gens du voyage : moyenne de 17 emplacements au total soit une recette de **262.99 €**.

6 – Indice de réduction des déchets

Le tonnage des DMA (déchets ménagers et assimilés) produits en 2010 correspond à l'indice 100.

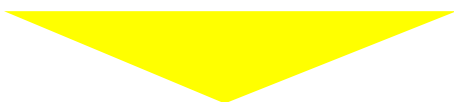
Indice 2018 = tonnage 2018 x 100 / tonnage 2010 = 13 025.52 x 100 / 14 787 = **88.09**. (94.49 en 2017)

Depuis 2010, les tonnages collectés et traités pour l'ensemble du territoire du SIBRECSA sont en baisse.

IV LA COLLECTE SÉLECTIVE

1 – La collecte

- **Les déchets acceptés**



- **Le mode de collecte**

Le SIBRECSA assure la collecte sélective qui s'effectue en **point d'apport volontaire**. Il existe 3 types de conteneurs, pour les 3 flux distincts : les **emballages**, les **papiers** et le **verre**. Un point recyclage « complet » dispose de 3 conteneurs.

Les déchets sont ensuite amenés directement au centre de tri d'Athanor, à La Tronche.

La mise en place de conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE) se développe notamment pour les nouveaux ensembles immobiliers de plus de 30 logements. Le matériel est dans ce cas-là à la charge du promoteur.

- **Le contrat de collecte**

Le syndicat a confié la collecte des conteneurs de tri à la société SIBUET Environnement, située à Chamoux sur Gelon, par un marché de service qui couvre le territoire syndical et la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, renouvelable 2 fois 1 an (soit jusqu'au 31 décembre 2019). Ce marché concerne la collecte des conteneurs et l'acheminement des déchets jusqu'au centre de tri.

- **La fréquence de collecte**

La fréquence de collecte dépend du niveau de remplissage des conteneurs. L'objectif visé est de collecter au maximum une fois par semaine les conteneurs emballages, c'est pourquoi certains points recyclage très fréquentés ont deux conteneurs emballages.

- **Les équipements**

Le SIBRECSA distribue des sacs de pré-collecte afin d'accompagner les usagers dans leur geste de tri. En 2018, **3 000 sacs qui ont été distribués** (1000 pour les emballages, 1000 pour les papiers et 1000 pour le verre).

En 2018, **238 points d'apport volontaire** (dont 187 complets) étaient recensés sur l'ensemble du territoire du SIBRECSA :

- 225 points équipés de conteneurs aériens,
- 13 points équipés de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

9 nouveaux emplacements de points d'apport volontaire ont été installés au cours de l'année.

La création de nouveaux points nécessite le plus souvent un aménagement de l'emplacement (nivelage, minéralisation). Cet aménagement est à la charge de la commune ou du propriétaire privé du terrain mis à disposition.

L'entretien régulier de l'emplacement est à la charge du gestionnaire du terrain (commune, propriétaire...). Un nettoyage extérieur des conteneurs de tri est organisé par le SIBRECSA lors de 2 campagnes annuelles : au printemps et à l'automne.



Nombre de conteneurs par flux et par commune :

DÉP.	COMMUNE	POPULATION	EMBALLAGES		PAPIERS		VERRE		POINTS RECYCLAGE COMPLETS	
			Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb PAV complets	Nb hab. / PAV
ISÈRE	Allevard	4 124	22	187	17	243	19	217	15	275
	Barraux	1 876	8	235	6	313	8	235	6	313
	Chapareillan	2 950	10	295	9	328	10	295	8	369
	Crêts en Belledonne	3 419	14	244	9	380	13	263	9	380
	Hurtières	168	1	168	1	168	1	168	1	168
	La Buisnière	672	2	336	1	672	1	672	1	672
	La Chapelle-du-Bard	554	4	139	3	185	4	139	3	185
	La Ferrière	231	10	23	8	29	8	29	8	29
	Le Cheylas	2 612	8	327	7	373	12	218	6	435
	Le Moutaret	253	1	253	1	253	1	253	1	253
	Pinsot	178	3	59	1	178	1	178	1	178
	Pontcharra	7 258	29	250	23	316	25	290	21	346
	Sainte-Marie-du-Mont	237	2	119	1	237	2	119	1	237
	Saint-Maximin	643	4	161	3	214	3	214	3	214
	Saint-Vincent-de-Mercuze	1 481	5	296	4	370	4	370	4	370
	Tencin	1 984	7	283	7	283	9	220	7	283
Theys	1 943	10	194	8	243	10	194	7	278	
SAVOIE	Apremont	1 017	3	339	2	509	4	254	2	509
	Arbin	797	2	399	1	797	2	399	1	797
	Arvillard	846	4	212	5	169	5	169	4	212
	Bourget-en-Huile	149	2	75	2	75	2	75	2	75
	Chignin	871	2	436	2	436	3	290	2	436
	Détrier	422	3	141	2	211	4	106	2	211

DÉP.	COMMUNE	POPULATION	EMBALLAGES		PAPIERS		VERRE		POINTS RECYCLAGE COMPLETS	
			Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb conteneurs installés	Nb hab. / conteneur	Nb PAV complets	Nb hab. / PAV
SAVOIE	Étable	388	3	129	2	194	2	194	2	194
	Francin	925	5	185	4	231	6	154	4	231
	La Chapelle-Blanche	556	1	556	1	556	3	185	1	556
	La Chavanne	637	4	159	3	212	3	212	3	212
	La Croix-de-la-Rochette	340	2	170	2	170	2	170	2	170
	La Rochette	3 694	14	264	15	246	15	246	10	369
	La Table	475	2	238	2	238	2	238	2	238
	La Trinité	342	2	171	1	342	1	342	1	342
	Laissaud	660	3	220	3	220	4	165	3	220
	Le Pontet	131	3	44	2	66	4	33	2	66
	Le Verneil	96	1	96	1	96	1	96	1	96
	Les Marches	2 559	10	256	8	320	9	284	8	320
	Les Mollettes	798	4	200	4	200	5	160	4	200
	Montmélian	4 112	19	216	14	294	14	294	13	316
	Myans	1 200	6	200	4	300	6	200	4	300
	Planaise	520	1	520	1	520	1	520	1	520
	Presle	419	2	210	1	419	1	419	1	419
	Rotherens	367	2	184	1	367	1	367	1	367
	Sainte-Hélène-du-Lac	767	5	153	5	153	7	110	4	192
	Saint-Pierre-de-Soucy	434	1	434	1	434	2	217	1	434
Villard-d'Héry	264	1	264	1	264	1	264	1	264	
Villard-Sallet	289	2	145	3	96	2	145	2	145	
Villaroux	216	1	216	1	216	1	216	1	216	
Total 2018		54 874	250	219	203	270	244	225	187	293

En 2018, **16 conteneurs supplémentaires ont été installés** : 7 pour les emballages, 6 pour les papiers et 3 pour le verre.

Au cours de l'année, **21 conteneurs ont été incendiés** (contre 12 en 2017). Le coût moyen du remplacement de ces conteneurs pour la collectivité s'élève à **23 100€**.

De nombreuses incivilités sont également constatées : tags, dépôts des déchets au pied des PAV... Dans ce cas, le maire de la commune concernée peut faire valoir son pouvoir de police.

- **Les tonnages collectés**

Tonnages collectés	EMBALLAGES		PAPIERS		VERRE		TOTAL	
	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab
2017	697,30 t	12,76	937,00 t	17,14	1 831,25 t	33,51	3 465,55 t	63,41
2018	779,04 t	14,20	949,48 t	17,30	1 947,08 t	35,48	3 675,60 t	66,98
Évolution 2017/ 2018	+11,72%	+11,26%	+1,33%	+0,95%	+6,33%	+5,89%	+6,06%	+5,63%

27

- **Le coût de la collecte**

Année	EMBALLAGES		PAPIERS		VERRE		TOTAL		Évolution 2017/2018
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Tonnage	697,3 t	779,04 t	937 t	949,48 t	1 831,25 t	1 947,08 t	3 465,55 t	3 675,60 t	+ 6,06 %
Coûts € HT	191 896,58 €	223 081,10€	49 852,01 €	52 546,34€	114 282,26 €	126 432,26 €	356 030,85 €	402 059,70 €	+ 12,93 %
Coût € HT / tonne collectée*	275,2 €	286,35 €	53,20 €	55,34 €	62,41 €	64,93 €	102,73 €	109,39 €	+ 6,48 %
Coût HT / habitant*	3,51 €	4,07 €	0,91 €	0,96 €	2,09 €	2,30 €	6,51 €	7,33 €	+ 12,55 %

données financières prises sur l'année civile

2 – Le traitement

- **Le contrat de traitement**

Le syndicat a confié le tri des matériaux à la société de Tri Athanor situé à La Tronche par un marché qui couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, renouvelable 2 fois 1 an (soit jusqu'au 31 décembre 2019). Le tri porte sur les papiers et les emballages, le verre étant directement acheminé dans les usines de recyclage.

- **Le coût du traitement**

Le coût du tri porte sur les emballages et les papiers.

Un tri mécanique, optique et manuel est effectué suivant les propriétés des matériaux à séparer (différents métaux, différentes résines plastiques, papiers...). Des caractérisations manuelles sont effectuées chaque mois sur des échantillons de collecte. Celles-ci permettent d'évaluer les proportions de chacun des matériaux et d'identifier les erreurs de tri, appelées refus de tri. Ces analyses servent de base à la facturation du tri réalisé sur les tonnages entrants du SIBRECSA.

TRI	Emballages* (prix initial /tonne triée : 210 €)	* dont Refus emballages	Papiers* (prix initial / tonne triée : 42 €)	* dont Refus papiers	TOTAL 2018	Total 2017	Évolution 2017/2018
Tonnages collectés	779,04 t	120,74 t	949,48 t	24,36 t	1 728,52 t	1 634,30 t	+ 5,77 %
Coûts € HT	154 740,72 €	23 982,59 €	37 722,84 €	967,82 €	192 463,56 €	173 945,97 €	+ 10,65 %
Coût € HT / tonne triée	198,63 €	198,63 €	39,73 €	39,73 €	111,35 €	106,43 €	+ 4,62 %
Coût € HT / habitant	2,82 €	0,44 €	0,69 €	0,02 €	3,51 €	3,18 €	+ 10,29 %

données financières prises sur l'année civile

- **Les refus de tri**

Les refus de tri au SIBRECSA représentent **15,5 % des emballages** et **2,6 % des papiers**.

REFUS	Emballages	Papiers	TOTAL	TOTAL 2017	Évolution 2017/2018
Tonnage	120,74 t	24,36 t	145,10 t	107,24 t	+ 35,30 %
Coûts € HT de collecte	34 574,36 €	1 348,14 €	35 922,50 €	23 189,95 €	+54,91 %
Coûts € HT de tri	23 982,59 €	967,82 €	24 950,41 €	16 605,63 €	+ 50,25 %
Coûts € HT de traitement	14 758,05 €	2 977,55 €	17 735,60 €	12 976,02 €	+36,68 %
TOTAL € HT	73 315,00 €	5 293,51 €	78 608,51 €	52 771,60 €	+48,96 %
Coût € HT / tonne	607,21 €	217,30 €	541,75 €	492,09 €	+ 10,09 %
Coût € HT / habitant	1,34 €	0,10 €	1,43 €	0,97 €	+ 47,68 %

données financières prises sur l'année civile

Ces déchets non recyclables sont **les plus chers** pour la collectivité. Ils supportent les coûts de collecte, de tri et de traitement par incinération. En 2018, le prix d'une tonne de refus était de 541,75 € HT contre 153,55 € si ces déchets avaient bien été mis dans la poubelle ordures ménagères.

• **La reprise des matériaux**

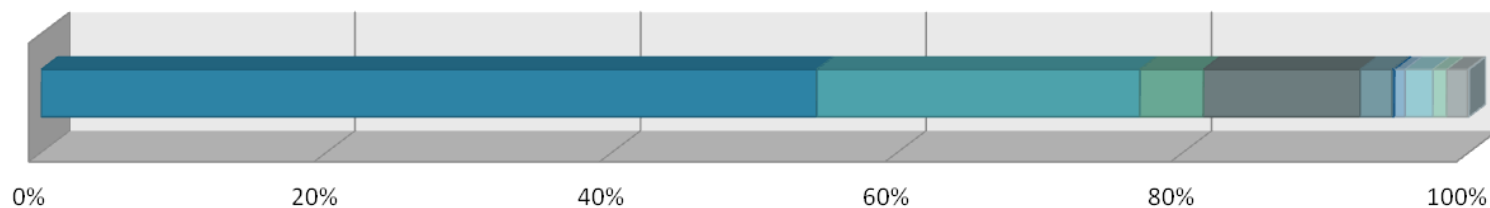
Matériaux	Repreneurs	TOTAL 2018		TOTAL 2017		Evolution 2017 / 2018	
		Tonnage	Reprise	Tonnage	Reprise	Tonnage	Reprise
Verre	O-I Manufacturing	1 887,09	66 484,99 €	1 833,76	67 115,62 €	2,91%	-0,94%
Journaux, Magazines	Norske Skog Golbey	786,45	79 408,65 €	742,55	86 533,75 €	5,91%	-8,23%
Gros de Mag	EPR	154,91	10 069,15 €	143,76	12 576,00 €	7,76%	-19,93%
EMR/PCNC	EPR	380,90	30 734,72 €	303,76	29 875,97 €	25,40%	2,87%
Bonus au tonnage EPR	EPR	-	4 018,89 €	-	-	-	-
Acier	ARCELOR	78,22	11 258,58 €	96,92	10 182,16 €	-19,29%	10,57%
Aluminium	AFFIMET	5,66	2 835,66 €	8,34	2 807,24 €	-32,13%	1,01%
Briques (ELA/PCNC)	REVIPAC	25,72	257,15 €	34,29	342,91 €	-25,01%	-25,01%
MIX PET clair	VALORPLAST	67,66	19 304,85 €	109,54	21 263,66 €	-38,23%	-9,21%
MIX PET foncé	VALORPLAST	33,67	1 620,53 €	43,60	3 672,92 €	-22,78%	-55,88%
MIX PEHD/PP/PS	VALORPLAST	50,82	4 502,76 €	84,08	7 815,24 €	-39,56%	-42,38%
FILM PE	VALORPLAST	3,00	0,00 €	-	-	-	-
TOTAL		3 474,10	230 495,93 €	3400,60 †	242 185,47 €	2,16%	-4,83%

Recette moyenne par tonne : **66,35 €** (-6,9 % par rapport à 2017).

Recette moyenne par habitant : **4,20 €** (-5,4 % par rapport à 2017).

La différence entre les tonnages collectés et les tonnages recyclés provient des stocks non encore expédiés par le centre de tri, du taux de refus de tri ainsi que de décotes sur certains matériaux expédiés dans les usines de recyclage (pour cause d'humidité excessive sur les papiers par exemple).

Répartition des matériaux



■ Verre ■ Journaux, Magazines ■ Gros de Mag ■ EMR/PCNC ■ Acier ■ Aluminium ■ Briques (ELA/PCNC) ■ MIX PET clair ■ MIX PET foncé ■ MIX PEHD/PP/PS ■ FILM PE

V LES DÉCHÈTERIES

1 – Le contrat d'exploitation

- **Les déchets acceptés**

Les déchèteries acceptent gratuitement les dépôts des ménages :

Déchets verts

Tailles, tontes, feuilles...

Cartons

Huiles alimentaires

Gravats

Pierre, béton, terre...

Déchets chimiques (DDS)

De bricolage, jardin, piscine...

Huile de vidange

Encombrants

Volumineux, non recyclables

Appareils électriques et électroniques (D3E)

Batterie

Bois

Palettes, cagettes...

Lampes

Ampoules et néons

Radiographie

Métaux

Ferrailles, tôle, vélo...

Plâtre

En plaque, en poudre

Piles

Pneus

Sans jante, de voiture et moto

PVC

Sont également acceptés les dépôts de professionnels, sous conditions de nature, de quantité, et contre paiement.

Annexe 2 : Règlement des déchèteries

- **Historique**

Les déchèteries, construites en 1990 (Pontcharra, St Pierre d'Allevard) et 1993 (Francin, Villard-Sallet) ont été aménagées et mises aux normes entre 1990 et 2000. La déchèterie partielle du Cheylas, construite en 2003 par la commune, est devenue déchèterie à part entière à la suite de son agrandissement en octobre 2008 par le SIBRECSA. Une campagne de rénovation et de sécurisation a débuté en 2013 pour les déchèteries savoyardes puis en 2015 pour les déchèteries iséroises. Chaque habitant du syndicat peut effectuer ses dépôts dans les 5 déchèteries, à son choix. La mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries du SIBRECSA a débuté en 2018, en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie, par le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **Le contrat**

L'exploitation est confiée à la Société SIBUET ENVIRONNEMENT - ZA à 73390 Chamoux Sur Gelon - par un marché de service forfaitaire du 1/10/2016 au 30/09/2021.

Tous les matériaux, produits et objets déposés deviennent la propriété de l'exploitant qui est astreint à un taux de recyclage, selon leur nature.

2 – Les horaires d'ouverture

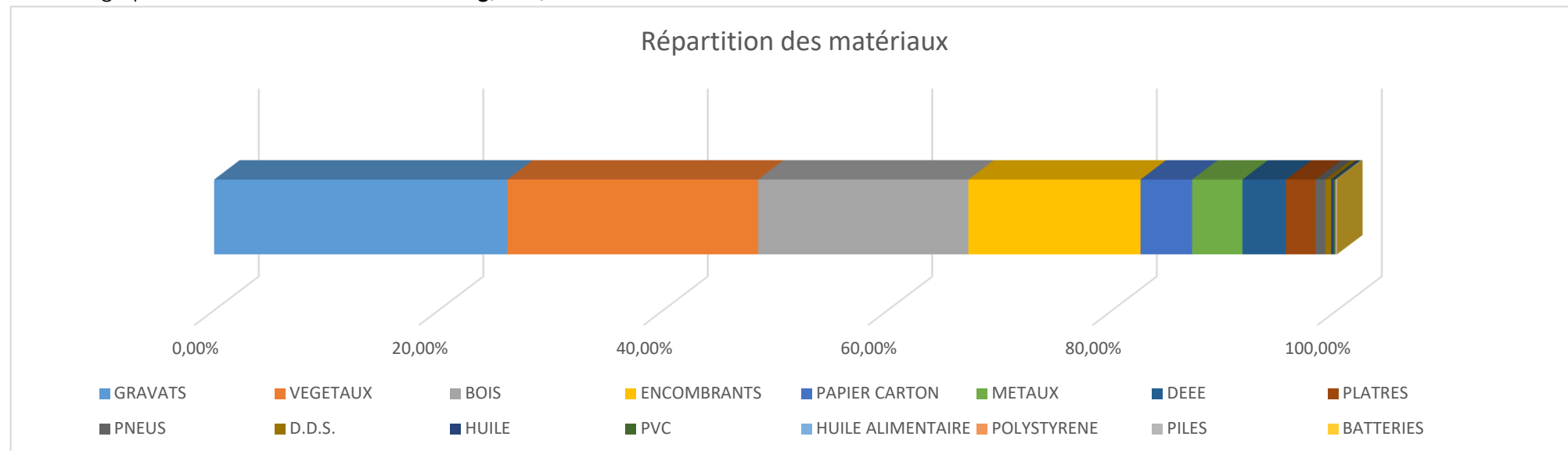
Horaires d'ouverture *18h en hiver, 19h en été	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
PONTCHARRA ZI de Pré Brun - Impasse Denis Papin	8h-12h 14h-18h*	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*	8h-12h 14h-18h*
FRANCIN ZI de Francin -Lieu-dit Île Besson	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	8h-12h	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*
LE CHEYLAS La Rolande	14h-18h*	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h 14h-18h*
SAINT PIERRE D'ALLEVARD La Ronzière	8h-12h 14h-18h*	-	14h-18h*	-	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*
VILLARD-SALLET Route départementale 925	14h-18h*	-	14h-18h*	-	8h-12h 14h-18h*	8h-12h 14h-18h*

3 – Les tonnages

TYPE DE DÉCHETS	DESTINATION	Pontcharra	St Pierre d'Alleverd	Villard-Sallet	Francin	Le Cheylas	TOTAL 2018* (en tonnes)	TOTAL 2017	Évolution 2017/2018
MÉTAUX	VMA – Pontcharra (38)	179.226 t	101.375 t	116.790 t	142.936 t	31.742 t	572.069 t	672.239 t	-14.90%
GRAVATS	ISDI - Chamoux sur Gelon (73)	1 245.660 t	543.470 t	540.270 t	761.730 t	238.580 t	3 329.710 t	3 241.000 t	+2.74%
PAPIER CARTON	EXCOFFIER – St Alban Leysse (73)	162.320 t	120.690 t	89.310 t	169.670 t	44.000 t	585.990 t	534.110 t	+9.71%
BOIS	Centre Valo. & Recyclage SIBUET - Chamoux s/ Gelon (73)	869.200 t	395.790 t	396.780 t	572.080 t	155.210 t	2 389.060 t	2 101.380 t	+13.69%
ENCOMBRANTS	Centre Valo. & Recyclage SIBUET - Chamoux s/ Gelon (73)	752.330 t	369.190 t	401.280 t	584.020 t	150.900 t	1 956.410 t	2 072.300 t	-5.59%
VÉGÉTAUX	Plateforme Sibuet AXIA - Francin (73)	1 173.370 t	586.760 t	572.220 t	755.820 t	334.920 t	2 850.870 t	3 618.912 t	-21.22%
PLÂTRES	NANTET - Francin (73)	165.160 t	67.420 t	60.700 t	81.240 t	20.940 t	334.760 t	359.360 t	-6.85%
POLYSTYRÈNE	NANTET - Francin (73)	0,000 t	0,000 t	0,000 t	5.200 t	0,000 t	5.200 t	4.160 t	+25.00%
PVC	Centre Valo. & Recyclage SIBUET - Chamoux s/ Gelon (73)	7.490 t	4.320 t	3.980 t	6.170 t	0.000 t	17.980 t	28.360 t	-36.60%
PNEUS	GRANULATEX - Perrignier (74)	48.580 t	29.240 t	20.740 t	26.620 t	7.260 t	111.700 t	115.750 t	-3.50%
HUILE MINÉRALES	CHIMIREC - Arandon (74)	11.610 t	7.380 t	8.100 t	7.110 t	2.700 t	28.800 t	28.620 t	+0.63%
HUILE ALIMENTAIRE	TRIALP - Chambéry (73)	2.927 t	1.660 t	1.376 t	3.156 t	0.765 t	8.508 t	6.512 t	+30.65%
D.D.S.	TRIALP - Chambéry (73)	28.461 t	15.000 t	12.385 t	14.601 t	6.870 t	64.932 t	24.898 t	+160.79%
BATTERIES	VMA - Pontcharra (38)	0.114 t	0.265 t	0.000 t	2.128 t	0.118 t	2.625 t	1.422 t	+84.60%
PILES	TRIALP - Chambéry (73)	1.284 t	0.343 t	1.390 t	0.688 t	0.311 t	4.016 t	4.454 t	-9.83%
DEEE	Ecosystème – Filières éco- organisme	166.880 t	89.894 t	97.788 t	111.327 t	26.942 t	492.831 t	472.892 t	+4.22%
TOTAL ANNUEL		4 814.612 t	2 332.767 t	1 242.328 t	3 244.496 t	1 121.258 t	12 755.461 t*	13 286.369 t	-4.00%

*Dont 542 m³ de déchets professionnels

Le tonnage par habitant est donc de **232.45 kg/hab/an** en 2018.



4 – Le coût de l'exploitation des déchèteries

Pour les 5 déchèteries du SIBRECSEA	2018	2017	Evolution 2017/2018
Coût total en € HT	866 592.00 €	852 743,42 €	+1.62%
Coût € HT par habitant	16.39 €	15,60	+5.06%
Coût € HT à la tonne *	67.94 €	64,18	+5.86%
Valorisable en %	100%	100%	-

VI LES AUTRES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE

1 – Le Relais

Depuis septembre 2006, des conteneurs à vêtements ont été installés par Le Relais, réseau d'entreprises à but socio-économique. Sont acceptés les vêtements propres, le linge de maison, la maroquinerie (sacs, chaussures, accessoires) et les peluches. Ils sont à présenter dans des sacs bien fermés car les conteneurs ne sont pas étanches. Les conteneurs sont vidés une fois par semaine au minimum.

Toutes les recettes issues de l'activité de récupération du Relais sont affectées à la création d'emplois.

Le devenir des textiles : réemploi à 40 %, recyclage à 40 %, 20 % de déchets.

Le territoire du SIBRECSA compte 73 conteneurs pour le textile "Le Relais" (71 conteneurs en 2017).

Dép.	Points de collecte	Nombre de conteneurs	TOTAL 2018 en kg	Total 2017 en kg
ISERE	ALLEVARD	4	18 291	13 892
	BARRAUX	2	9 847	8 450
	CHAPAREILLAN	3	10 142	9 520
	LA BUISSIÈRE	1	3 383	3 005
	LA CHAPELLE-DU-BARD	1	2 725	2 379
	LE CHEYLAS	3	11 640	13 049
	LE MOUTARET	1	1 221	1 068
	CRÊTS-EN-BELLEDONNE	5	18 055	19 255
	PONTCHARRA	13	45 223	43 061
	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	2	13 091	12 434
	TENCIN	3	13 142	12 950
	THEYS	2	7 032	6 755
	SAVOIE	APREMONT	1	2 878
ARBIN		1	2 583	2 218
ARVILLARD		2	4 509	3 294

Dép.	Points de collecte	Nombre de conteneurs	TOTAL 2018 en kg	Total 2017 en kg
SAVOIE	BOURGET-EN-HUILE	1	3 515	2 090
	CHIGNIN	1	2 150	1 903
	FRANCIN	3	12 830	7 282
	LA CHAPELLE-BLANCHE	1	3 014	2 063
	LA CHAVANNE	1	4 891	4 109
	LA ROCHETTE	5	24 440	16 183
	LES MARCHES	3	9 589	8 261
	LES MOLLETES	1	4 007	2 584
	MONTMÉLIAN	5	15 421	13 047
	MYANS	2	11 928	11 020
	PLANAISE	1	2 342	2 001
	PRESLE	1	2 010	1 250
	SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC	2	4 903	5 149
	VILLARD-SALLET	1	3 928	3 652
	VILLAROUX	1	1 534	1 141
	TOTAL	73	270 264	235 637

La collecte des textiles a augmenté de **14.70 %** entre 2017 et 2018.

2 – R de récup' – Recyclerie

Une recyclerie est un lieu où l'on récupère ce dont les gens n'ont plus l'utilité, pour être revalorisé afin d'entrer à nouveau dans un circuit de consommation. La recyclerie participe au tri, à la valorisation, et à la revente des produits, afin de leur donner une seconde vie. Les objets encore en l'état échappent alors à la destruction et à l'enfouissement.

Cette nouvelle forme de consommation participe à l'économie circulaire locale de différentes façons :

- Diminution des déchets d'un territoire
- Création d'emploi grâce aux déchets
- Sensibilisation des habitants

R de Récup' a ouvert en juin 2017, des agents valoristes sont présents dans les déchèteries du SIBRECSA :

Pontcharra : les mercredis matins de 9h à 11h30

Francin : les samedis matins de 9h à 11h30

En 2018, les tonnages collectés sur le territoire du SIBRECSA sont les suivants :



	Tonnage 2018	Tonnage de mai à décembre 2017
Total déchèteries	14.62 t	15.87 t
<i>Déchèterie de Pontcharra</i>	<i>6.82 t</i>	<i>6.17 t</i>
<i>Déchèterie de Francin</i>	<i>7.80 t</i>	<i>9.70 t</i>
Apport volontaire <i>(Communes du SIBRECSA)</i>	94.26 t	30.55 t
Enlèvement à domicile <i>(Communes du SIBRECSA)</i>	30.62 t	11.60 t
TOTAL	139.50 t	58.02 t

VII LE FINANCEMENT DES SERVICES DU SYNDICAT

1 – Les soutiens des éco-organismes en 2018

Eco-organismes	Filière	MONTANT DES SOUTIENS		TOTAL
		aux tonnages	à la communication	
CITEO	emballages et papiers	234 131,00 €	28 198,00 €	262 329,00 €
OCAD3E	D3E et lampes	37 879,81 €	6 000,00 €	43 879,81 €
ECO-MOBILIER	meubles usagés	57 199,13 €	1 200,00 €	58 399,13 €
ECO-TLC	textiles	-	5 465,30 €	5 465,30 €
ECO-DDS	déchets chimiques des particuliers	5 026,00 €	1 646,22 €	6 672,22 €
SOUTIENS 2018				337 940,05 €

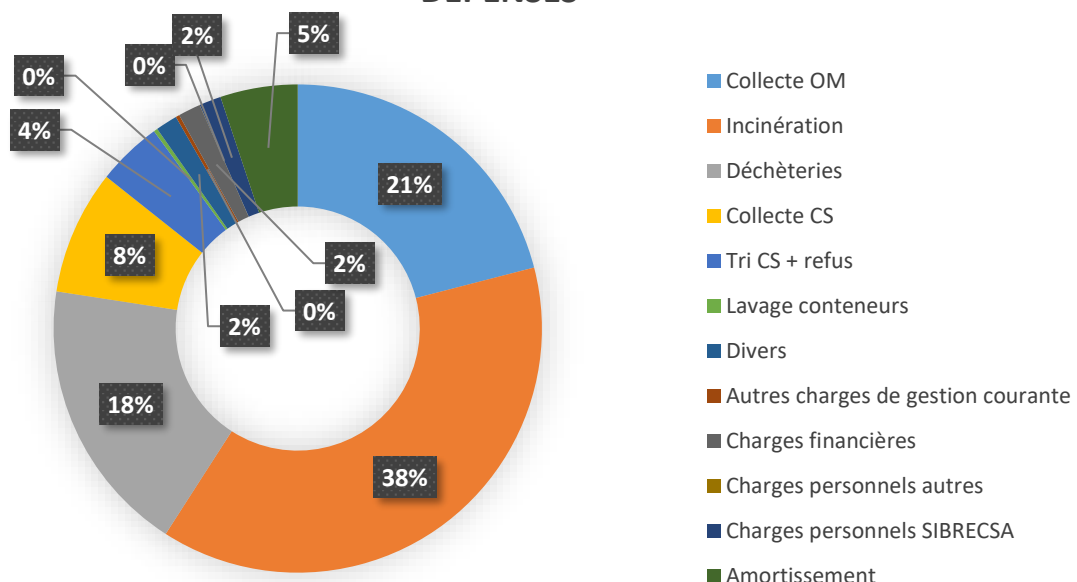
36

2 – Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

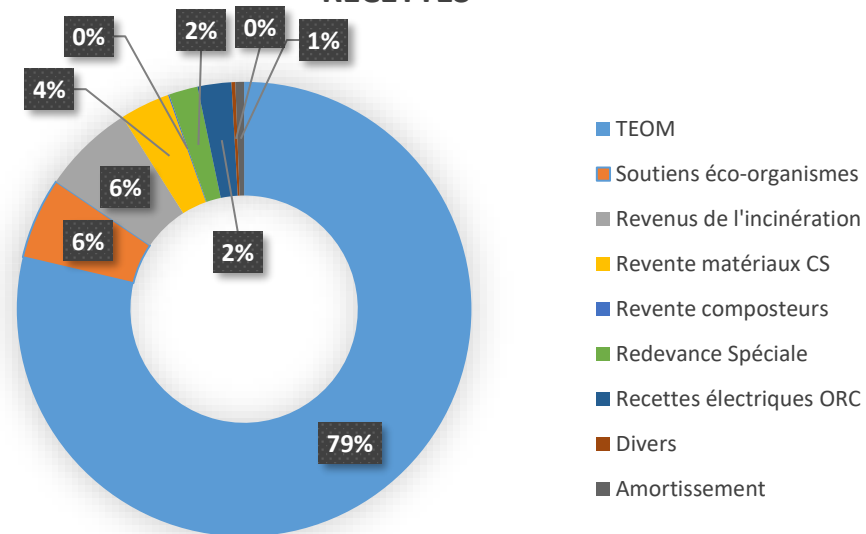
	2017	2018	Évolution 2017/2018
Dépenses de fonctionnement	5 218 132.82 €	4 975 017.33 €	-5%
Recettes de fonctionnement	6 280 177.77 €	6 482 702.52 €	3%
Dépenses d'investissement	1 704 456.36 €	1 330 304.95 €	-22%
Recettes d'investissement	715 801.63 €	423 178.76 €	-41%
SOLDE	+ 73 390.22 €	+600 559.00 €	718%

- Section de fonctionnement**

DÉPENSES

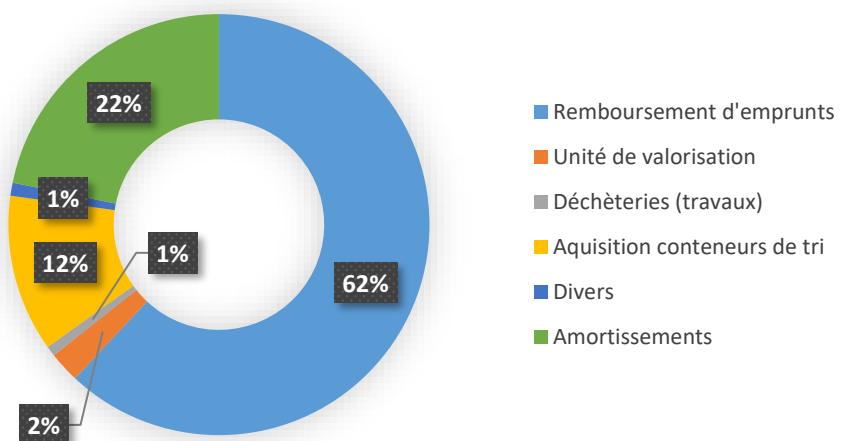


RECETTES

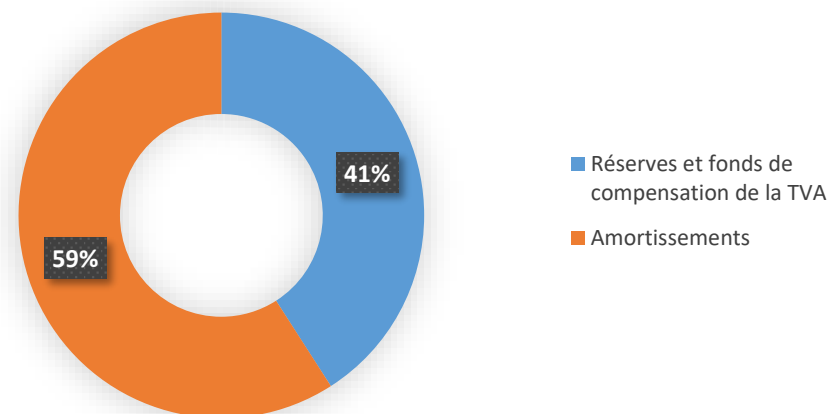


- Section d'investissement**

DÉPENSES



RECETTES



3 – Coût aidé du service public

Le coût aidé du service public représente l'ensemble des charges qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes matériaux, d'énergie, soutiens sociétés agréées, aides diverses).

Pour le SIBRECSA ce coût est de 27.48 €/habitant.

4 – Le mode de financement

L'article 85 de la loi n° 99.586 du 12 juillet 99 oblige le SIBRECSA à institué un mode unique de financement pour l'ensemble des communes adhérentes, la loi empêche dorénavant les communes à percevoir directement la taxe ou la redevance. Par délibération du 11 octobre 2002, le Comité Syndical a voté l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2003. Ce sont les communautés de communes adhérentes au SIBRECSA qui votent les taux.

	Fréquence de collecte	
	1	2
Taux 2018 attendus par le SIBRECSA	8.77	9.22
Taux 2018 voté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie	8.77	9.22
Taux 2018 voté par la Communauté de Communes Le Grésivaudan	Non connu	

VIII CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Contrôle d'accès en déchèterie

La mise en place d'un contrôle d'accès dans les déchèteries du SIBRECSA a été votée en 2017 en comité syndical. Au cours de l'année 2018, un groupement de commande a été mis en place avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie et l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi : bureau d'études MFC basé à Lyon.

Extension des consignes de tri

La candidature du SIBRECSA à l'appel à projet CITEO a reçu une réponse positive en octobre 2018. En fin d'année 2018, plusieurs actions ont été réalisées : recrutement, préparation de la campagne de communication, présentation du projet en comité syndical. Début 2019, aura lieu la campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri auprès des communes et des habitants. Au cours de l'année, la communication sera poursuivie et l'accent sera mis sur l'identification de nouveaux emplacements et l'installation de conteneurs de tri supplémentaires sur le territoire (densification des PAV).

Redevance spéciale pour les entités publiques

Votée au cours de l'année 2017, la mise en place de la redevance spéciale pour les entités publiques sera applicable au 1^{er} janvier 2019. Au cours de l'année 2018, un questionnaire a été transmis aux communes et la convention type de redevance spéciale a été établie. Le questionnaire a permis d'identifier les différents points de collecte concernés (écoles, mairies, salles des fêtes...) ainsi que les volumes d'ordures ménagères mis à la collecte. Plusieurs points de questionnement ont pu être identifiés, en conséquence des modalités d'application ont été votées en comité syndical. En 2019, les communes seront à nouveau contactées afin de définir les volumes à prendre en compte et de proposer un accompagnement pour améliorer le tri et réduire les ordures ménagères produites.

Lettre d'information interne

Fin 2018 a démarré la diffusion d'une lettre d'information à l'attention des membres du comité syndical et des maires des communes. Cette lettre est transmise par mail chaque mois et retrace les réalisations du mois précédent : interventions pédagogiques, avancement des projets...

Collecte des cartons

Le projet n'a pu aboutir en 2018 faute de temps, il est reconduit en 2019.

Programme local de prévention

Les actions du programme local de prévention se poursuivent en 2019.

Annexe 4 : Plan de prévention – rapport annuel 2018

Poursuite de l'expertise au TA relative aux désordres sur la chaudière de l'UIOM.

IX GLOSSAIRE ET ANNEXES

GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

HT : Hors Taxe

Mâchefers : cendres résiduelles de l'UIOM

OM(R) : Ordures Ménagères (Résiduelles)

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD /PET : sortes de plastique

REFIOM : Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

SIBRECSA : Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie

TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TTC : Toutes Taxes Comprises

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

ANNEXES

1 – Règlement de collecte

2 – Règlement des déchèteries

3 - Plan de Communication 2018

4 - Plan de Prévention – rapport annuel 2018

5 – Compte administratif 2018